

La vente des collections de Thoison en 1935

Eugène Thoison, décédé en 1910, avait passé une grande partie de sa vie, non seulement à étudier l'histoire de Larchant, mais aussi à recueillir et collectionner tous les souvenirs du passé que l'on trouvait alors sur place en assez grand nombre. Ces objets restèrent en la possession de sa famille jusqu'au décès de sa veuve et les biens de sa succession furent vendus en octobre 1935 par les soins de Me Deberdt, notaire à la Chapelle-la-Reine. Cette vente fut connue non seulement des chercheurs locaux mais aussi des collectionneurs et des antiquaires. J'ai pu, grâce à l'amabilité de Me Bornet, notaire à La Chapelle-la-Reine, obtenir quelques détails sur les objets vendus. Malheureusement, le procès verbal de la vente est très imprécis et nous pouvons nous étonner maintenant que les responsables culturels de l'époque n'aient pas pensé (à ma connaissance) à photographier au moins les fragments de sculpture de l'église.

Voici quelques exemples de la description des lots :
4° 2 têtes en pierre (250F)

5° un lot d'objets archéologiques (5F)

7° un lot de pierres anciennes (5F)

45° trois pierres gothiques (11F)

131° trois pièces d'or anciennes (218F)

134°, 139° et 148° lots identiques au précédent (200 à 400F)

127° une série de monnaies en bronze (30F)

Le seul élément sur lequel je possède quelques détails, en dehors du dossier de la vente, est la statue de Saint Mathurin qui se trouve depuis la vente dans le chœur de l'église.

Sur l'une des planches de son livre sur saint Mathurin que m'avait donnée Elisabeth Thoison, son père avait écrit "statue achetée en 1880, 50F à M. l'abbé Gomard Curé de Larchant". Comme toutes les transactions de ce genre, celle-là était discutable, mais Thoison avait l'excuse d'avoir trouvé cette statue mise au rebut (voir Eugène Thoison, Saint Mathurin,

p. 265) et il eut le mérite d'en avoir évité la disparition pure et simple. Lorsque la vente fut annoncée, le curé de Larchant de l'époque, l'abbé Romain, fit opposition par le moyen d'une saisie-revendication. Finalement un accord intervint. Il fut donné mainlevée de la saisie (délibération du Conseil municipal du 29 novembre 1935) et, pour un prix symbolique (10F), la statue put revenir dans l'église.

Les lots les plus importants furent achetés par des antiquaires et des collectionneurs. Ce qui ne les intéressait pas fut acquis à bas prix par l'abbé Romain et servit à constituer le petit musée de Larchant dont j'ai déjà raconté les malheurs (Larchant 10 000 ans d'Histoire, p. 9 à 15).

M.V.



Saint-Mathurin

Restitution d'une statue du XVI^e siècle, peinture de M. J. Thoison

Statue achetée en 1880, 50fr. à M. l'Abbé Gomard, Curé de Larchant